

GROUPE DES ÉLUS « PAVILLY DEMAIN »

LES MEMBRES DE LA LISTE INDÉPENDANTE « PAVILLY-ÉNERGIE »

Le point sur les aides attendues du Département

Dans notre dernière tribune, nous évoquions la question du vieillissement. Aujourd'hui nous nous interrogeons sur l'avenir des retraites, enjeu majeur de société concernant tous les français et suscitant de légitimes inquiétudes.

Le 24 juin, journée de grève nationale, nous étions présents dans l'important défilé de Rouen. Manifestement de plus en plus de nos concitoyens prennent conscience d'une réforme profondément injuste. C'est une nouvelle sanction envers les plus modestes, notamment les ouvriers qui partiront plus tard à la retraite alors que leur espérance de vie est inférieure du fait de la pénibilité de leur métier. Face à une situation où les plus de 50 ans peinent à garder ou à retrouver un emploi, où les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active, comment concevoir raisonnablement un allongement du temps de cotisation et un recul de l'âge légal de départ à la retraite? Il faut aussi une réforme juste pour améliorer les petites pensions et notamment celles des femmes déjà fortement pénalisées.

Au-delà des clivages politiques, nous pensons que cette réforme est indispensable et qu'il existe d'autres moyens fondés sur la justice sociale et la solidarité. De plus, les sommes nécessaires à collecter pour assurer une retraite décente aux générations futures sont bien moins importantes que les fonds alloués aux banques pour les sauver de la faillite. L'effort doit être équitablement partagé en mettant à contribution tous les revenus, y compris, naturellement, ceux du capital. **Or, aujourd'hui, les salariés supporteraient 92% du financement de ce projet quand le capital n'en supporterait que 8%.**

Pour conclure, nous pensons qu'il faut maintenir et développer **notre système de retraite par répartition** en créant de nouveaux droits et de nouveaux progrès pour tous.

A toutes et à tous nous souhaitons d'agréables vacances.

Pascal Marchal Président du groupe

Michèle Démares. Vanessa Vincent-Dumesnil.

Yannick Robichon. Patrick Douillet.

Dénonçant le désengagement de l'Etat, le Département avait augmenté de 14% l'impôt prélevé sur chaque ménage en 2009. Aujourd'hui le Département semble à son tour se désengager sur les nombreuses aides qu'il accordait auparavant aux communes et Pavilly, aujourd'hui, doit en supporter les conséquences.

- **Rue Marie Duval**, coût des travaux : 430 063 euros.

Ces travaux sont terminés et les entreprises réglées de leurs factures. Une subvention de 200 000 euros était annoncée pour ce chantier par le Conseiller Général M. MARCHAL, dans sa feuille d'expression du bulletin municipal N.° 23 de janvier 2010.

A ce jour, aucune subvention ne nous a été versée, seul un courrier du Département daté du 5 mai 2010 nous informe qu'une subvention de 40 291 euros pourrait nous être attribuée sans en préciser la date, soit une recette attendue diminuée de 159 709 euros.

- **Aménagement d'un self service à l'école Pierre et Marie Curie**, coût des travaux 207 084 euros, sachant qu'une subvention de 33 444 euros du Département pouvait être attribuée. Une demande officielle a donc été faite le 5 juin 2009 (bien en amont des travaux).

Un courrier du 15 juin 2010 (un an plus tard...) émanant du Département nous demande de justifier une économie d'énergie de l'ordre de 20% sur cette opération pour obtenir une subvention. Cette exigence n'étant pas compatible avec les travaux déjà réalisés, la ville sera privée de cette subvention d'un montant de 33 444 euros.

- **Restructuration de la rue des Pavillons :**

Estimation des travaux : 250 836 euros.

Subvention sollicitée au Département le 14 avril 2010 au titre de l'aide à la voirie : 112 876 euros.

Par lettre du 3 mai 2010, le Département nous informe que l'aide à la voirie communale depuis le 30 mars 2010 est réservée aux communes de moins de 5 000 habitants, auparavant, le seuil était de 10 000 habitants, notre commune (6 200 habitants) ne peut donc plus bénéficier de cette aide, soit moins 112 876 euros.

Le budget de la ville se trouve ainsi amputé pour l'année 2010 de 306 030 euros.

La rénovation du Centre Médico Social en 2009, la construction d'un nouveau collège en 2010-2011 et la construction de la gendarmerie prévue en 2012, soit trois équipements strictement de la compétence du Département, ne peuvent justifier le désengagement de l'aide que pouvait dans le passé attribuer le Département aux projets des communes.

Le Conseiller Général aurait-il oublié ses promesses électorales de mars 2008 ? Défendre avec acharnement les dossiers de la commune de Pavilly auprès du Département ?

Dernière minute

Un document émanant des élus de l'opposition vient d'être distribué dans vos boîtes aux lettres, les auteurs de ce document cherchent avant tout à faire de la désinformation et le tableau représentant les aides attribuées aux écoles est faux.

Ne pouvant répondre entièrement par manque d'espace dans cette feuille d'expression libre, je ne prendrai qu'un seul exemple : la soit disant subvention de 1732 € accordée à l'école Notre Dame n'est autre que la dotation de 42,22 € pour fourniture scolaire accordée par élève domicilié à Pavilly, multiplié par le nombre d'élèves, soit : pour l'école Notre Dame $42,22\text{€}\times 41=1732\text{€}$; école J. Maillard $42,22\text{€}\times 189=7979,8\text{€}$; école Curie : $42,22\text{€}\times 187=7895,14\text{€}$; école A. Marie : $42,22\text{€}\times 1104644,20\text{€}$; école F. Yard : $42,22\text{€}\times 112=4728,64\text{€}$. Il convient d'ajouter à ces sommes uniquement pour **les 4 écoles publiques** une participation de 2,72 € par élève. Ceci confirme qu'effectivement « ces gens ne comprennent rien au budget d'une commune ».

Mes collègues et moi-même vous souhaitons d'excellentes vacances d'été.

Pour les élus de la liste Pavilly Energie,

Claude LEMESLE